

22 NOV. 2012

N° 2889

Profil de baignade d'Aubeterre  
Profil élaboré le : 27 octobre 2011



Date de MAJ : 2016

Caractéristiques de la baignade					Schéma de la zone de baignade	
Nom de la baignade : Aubeterre sur Dronne Commune : Aubeterre sur Dronne Département : Charente Région : Poitou-Charentes Responsable de l'eau de baignade : M. MERCIER, Maire (Tel : 05 45 98 50 33) Période d'ouverture : 1er juillet au 19 août 2012 Heures de surveillance : Tous les jours sauf le mardi  Lundi, vendredi, samedi et dimanche : 12h45 à 19 h Mercredi et jeudi : 14 h à 19 h Fréquentation moyenne : 30 personnes par jour Équipements : Poste de secours - 3 WC - 1 urinoir - 2 douches Accessibilité aux animaux : Tenus en laisse sur le site Autres activités : Pêche, activités nautiques (canoë)						
Historique de la qualité de l'eau					Photo de la zone de baignade	
Qualité de l'eau au cours des dernières années						
2007	2008	2009	2010	2011		
B	B	B	B	B		
A : eau de bonne qualité – B : eau de qualité moyenne – C : Eau pouvant être momentanément polluée D : eau de mauvaise qualité Selon la directive n°76-160						
Liste des épisodes de pollution au cours des 5 dernières années					Carte de la zone d'étude	
Année	Date	Type de pollution	origine	Interdiction de la baignade		
2011		néant				
2010	18-juin	E. coli > 2000 n/100 ml	Inconnue	Non (hors période d'ouverture)		
		Entérocoques > 100 n/100 ml				
2009		néant				
2008		néant				
2007		néant				
Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion						
Diagnostic			Gestion préventive des pollutions		Plan d'actions	
Sources de pollution avérées	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi	Actions	Gestion de crise	Mesures de réduction des pollutions
Aucune	/	/	/	/	/	Sans objet
Sources de pollution potentielles	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi	Préconisations	Gestion de crise	Mesures préventives de réduction des pollutions
Élevage			Observations visuelles quotidiennes mesures T°C eau, relevés vents odeurs et couleur eau	Gestion durable du site et du bassin versant	Si dégradation de l'eau ou accidents  Interdiction temporaire de la baignade (arrêté municipal) affichage « aujourd'hui baignade interdite pour cause de »  suivi analytique si nécessaire	
Cultures						
Eaux usées						
Eaux pluviales						
Pêche						